

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Date de la convocation  
4.09.2025

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 21  
Votants 25

L'an deux mille vingt cinq  
le dix septembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER,  
Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. BONNET, Conseillers  
municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme BONNET, M. RIGAULT, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. GANDIER,  
M. PRUD'HOMME.

*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*

*Pouvoir de M. Philippe RIGAULT à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Pascale PELLETIER*

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Décision budgétaire modificative n° 2 – Budget Ville 2025**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes sur le budget Ville 2025 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général**

60633 - Achat et variation de stock  
voirie

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement**

	Dépenses	Recettes
	- 6 000,00	
	+ 6 000,00	
	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 18 SEP. 2025

18 SEP. 2025

Publié le : .....

Notifié le : .....

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement**

**Opération 82200 - voirie**

**21358 - autres réseaux**

Voirie

		+ 6 000,00
	+ 6 000,00	
<hr/>		
+ 6 000,00		+ 6 000,00

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorise le maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

